

1. Record Nr.	UNINA9910466786803321
Titolo	Traite de droit administratif europeen // sous la direction de Jean-Bernard Auby et Jacqueline Duheil de La Rochere ; avec la collaboration d'Emilie Chevalier
Pubbl/distr/stampa	Bruxelles : , : Bruylant, , [2014] ©2014
ISBN	2-8027-3926-3
Edizione	[2e edition.]
Descrizione fisica	1 online resource (2601 p.)
Collana	Collection Droit administratif = Collection Administrative law ; ; 14
Disciplina	342.2406
Soggetti	Administrative law - European Union countries Electronic books.
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Includes index.
Nota di contenuto	Couverture; Titre; Copyright; Collection; Sommaire; Avant-propos; Liste des contributeurs; Introduction; Partie I. Domaine et instruments du droit administratif de l'Union europeenne; Introduction. Pouvoir legislatif et pouvoir executif dans l'Union europeenne; Section I. La distinction entre legislation et mesures d'execution; Section II. Le titulaire du pouvoir d'execution; Section III. La delimitation de la notion d'execution; Conclusion; Chapitre I. Le domaine des competences d'execution; Section I. Introduction. L'Union europeenne et la competence d'execution Section II. Federalisme et fonction executive : mise en œuvre centralisee et decentralisee Section III. Le fondement constitutionnel du pouvoir executif : de Rome a Lisbonne; Section IV. Conclusion : le Traite de Lisbonne - Le grand soir ?; Chapitre II. Le Conseil europeen et le Conseil de l'Union europeenne; Section I. Le Conseil europeen; Section II. Le Conseil de l'Union; Chapitre III. La Commission europeenne; Section I. Introduction; Section II. Aspect institutionnel : la Commission comme executif; Chapitre IV. Les agences executives et l'administration directe dans l'Union europeenne Introduction Section I. Origines et raisons; Section II. Les traits caracteristiques; Chapitre V. Typologie des interventions; Section I. Les actes d'execution pris en application d'un acte de base; Section II.

L'intervention des agences; Section III. Les actes pris sur la base du traite; Chapitre VI. Actes communautaires d'execution; Section I. Regime general des actes derives; Section II. Regime specifique des actes d'execution de l'Union europeenne; Chapitre VII. Les mecanismes de la procedure administrative non contentieuse de l'Union  
Section I. La recherche de l'efficacite de la procedure administrative non contentieuse  
Section II. La promotion de la qualite de la decision;  
Chapitre VIII. Les contrats de l'administration de l'Union europeenne;  
Section I. Le regime juridique des contrats de l'administration de l'Union; Section II. Le contentieux des contrats de l'administration de l'Union; Chapitre IX. Le controle juridictionnel des institutions et de l'administration de l'Union; Section I. Ce qui est controle; Section II. La portee du controle juridictionnel; Section III. L'efficacite du controle  
Chapitre X. La responsabilite de l'Union europeenne du fait de son activite administrative  
Section I. L'alignement du regime de la responsabilite administrative sur le regime de la responsabilite du fait des actes normatifs; Section II. Le maintien de plusieurs lignes de jurisprudence peu homogenes; Section III. La valse-hesitation de la Cour de justice face a la revendication d'un regime subsidiaire de responsabilite sans faute; Chapitre XI. La fonction publique de l'Union europeenne; Section I. Une fonction publique reellement europeenne dans ses principes  
Section II. Une fonction publique vraiment europeenne par ses missions

---

## Sommario/riassunto

L'ouvrage « Droit Administratif Europeen » edite en 2007 se voulait un point de depart au developpement de la science du droit administratif europeen dans la litterature francaise. Le present ouvrage en constitue la deuxieme edition. Il s'inscrit dans la demarche initiee en 2007. Il met en lumiere les deux series d'elements constitutifs du droit administratif europeen : la part du droit de l'Union europeenne qui concerne la mise en oeuvre des legislations et des politiques communes, l'influence que le droit de l'Union exerce sur les droits administratifs nationaux, parce qu'ils sont d

---